

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR STAPS Séance 8 février 2022

M. Lionel CROGNIER, directeur de l'UFR STAPS ouvre la séance à 18h00

Présents avec voix délibérative:

- | | |
|--|--------------------------------------|
| - BOUCHET Patrick (à partir de 18h30) | ASSADI Marianne |
| - LEPERS Romuald | BRETIN-MAFFIULETTI Karen |
| - MARTIN Alain (à distance via Teams) | BRUCHON Florence |
| - MOUREY France | CAMPO Mickaël (jusqu'à 18h55) |
| - NICOLAS Michel | DELEY Gaëlle |
| - PAPAXANTHIS Charalambos (à distance via Teams) | GAVEAU Jérémie |
| - LECA Raphaël | LELIEVRE Stéphane |
| - BAVEREL Elise | LAPLACE Pascale |
| - BOUCHE Alain | DUPONT William |
| - GUILLIEN Carole-Anne | JOUFFROY Alexis |
| - TISON Lucile | MEZUI Georges |
| - QUATREPOINT Gérard | ROZOY Charles (à distance via Teams) |

Absents excusés ayant donné procuration :

- CAMPO Mickaël - procuration donnée à Karen BRETIN-MAFFIULETTI (à partir de 18h55)
- POZZO Thierry – procuration donnée à Charalambos PAPAXANTHIS
- JACQUET Alexandra – procuration donnée à Pascale LAPLACE
- WAKRIM Florence (à partir de 19h25) – procuration donnée à Elise BAVEREL
- BEAUJOIN Laurence – procuration donnée à Lucile TISON
- MARTIN Gabriel – procuration donnée Carole-Anne GUILLIEN
- LIEMANS Hervé – procuration donnée à MEZUI Georges

Absents :

- JOBARD Nina
- PINTO Jérémy
- RENIER Jean-Jacques
- PIAN Jean-Yves
- WANE Cheikh-Tidiane

Invités présents :

- JAILLET Laurent (SEFCA) en remplacement de DUTHU Lucie
- LHUILLIER Catherine (R.A. UFR)

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 9 novembre 2021

➡ PV de la séance du conseil du 09/11/2021 approuvé à l'unanimité après ajout page 6 de la précision suivante :

« Madame ASSADI explique l'importance de suivre la stratégie demandée par le président de l'université de baisser les capacités d'accueil afin de faire pression et peut-être d'obtenir des moyens supplémentaires. Si rien n'est fait, les difficultés rencontrées au staps (concernant le manque d'enseignants titulaires) ne seront pas mises en évidence. »

POINT 2 : Informations générales données par le directeur de l'UFR

- **Point situation sanitaire COVID** : malgré un taux de contamination élevé, la continuité des cours en présentiel est assurée depuis le 3 janvier. Les examens se sont tenus comme prévu. Lorsque 3 étudiants ont été testés positifs au covid simultanément dans un même groupe de TD, nous avons appliqué la règle en vigueur à l'uB : isolement du groupe et mise en place de cours à distance. Depuis début janvier, pour l'UFR STAPS site de Dijon, nous avons déclaré, au service de santé universitaire, 260 cas positifs chez les étudiants et 9 chez les personnels. On a l'espoir qu'avec le printemps, l'épidémie recule. C'est important, nous arrivons à l'époque des rencontres sportives et des événements.

- **Point COMUE** : la presse (Est-Républicain, le Bien Public, dépêches AEF) s'est fait l'écho récemment des prises de position des Présidents des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, révélatrices de tensions. Suite à l'arrêt annoncé en fin d'année dernière par le MESRI des projets I-SITE, les tensions sont montées entre « Dijon » et « Besançon ». La notification par la Région BFC des crédits respectivement alloués à chacune des universités dans le cadre du CPER a fait monter la tension d'un cran (l'uB se voit attribuer moins de la moitié des crédits dont bénéficiera l'UFC, 18M contre 36M).

Vincent THOMAS a exposé en réunion une triple crise :

- Une crise budgétaire : avec la perte d'I-SITE, les financements Etat et Région prenant fin en 2023 la Comue s'interroge sur sa capacité à payer les salaires de ses personnels en 2023, voire même dès 2022.
- Une crise RH : 8 personnels ont déjà quitté la COMUE, dont 2 sur des postes clefs, la directrice de la recherche et celle de la formation.
- Une crise politique : due à la diffusion d'informations tronquées et biaisées.

🕒 18h30 : Patrick Bouchet rejoint le Conseil

Les questions sont posées : dans quelles conditions poursuivre le partenariat une fois l'I-SITE perdue, avec quel modèle et quelle politique de sites ? Quid de la demande du double-sites, siège de la COMUE ? Aujourd'hui, les échanges entre universités se font par l'intermédiaire des médias, mais on peut souhaiter une reprise du dialogue.

M.MEZUI questionne : Avez-vous un message à transmettre à la Ville (de Dijon) ?

Lionel Crognier : Bien évidemment, il y a dialogue avec la Ville, ; Vincent Thomas est actuellement en relation avec le Maire, la Région et les partenaires.

- **Point évaluation HCERES** : les équipes pédagogiques travaillent. Le dépôt des dossiers dans les services centraux de l'uB est attendu pour le 9 mai au plus tard. Les responsables de promotions de licence sont invitées le vendredi 11/02 à une réunion. Nous travaillerons les indicateurs de qualité et les chiffres de réussite avec le service de scolarité durant les vacances scolaires d'hiver. **Le SEFCA**, énonce Laurent Jaillet, apporte sa pierre à l'édifice, en fournissant les indicateurs et données qualitatives concernant les alternants. La dernière ligne droite sera amorcée en mars. Les équipes très sollicitées, avec un calendrier préparé par le directeur adjoint, ont besoin de repos pour l'instant.

- **Point PARCOURSUP et LASS-PASS** : en ce qui concerne les paramètres de Parcoursup, la C3D y travaille et prépare les logiciels et algorithmes.
Pour LASS et PASS, une réunion entre l'UFR Santé et les composantes concernées par LASS s'est tenue ce jour 8 février afin, notamment, de fixer le calendrier des jurys et des réorientations.
Le maintien du dispositif LASS interroge : pour la seule UFR STAPS, par exemple, la session 2020-21 s'est soldée par : 2 étudiants acceptés en kiné et un en médecine. On constate beaucoup trop d'abandons du cursus par les étudiants. C'est beaucoup de travail pour de petits résultats. Il serait intéressant de connaître les résultats des autres composantes (au nombre de 7 dans le dispositif LASS) et s'ils sont meilleurs, en analyser les causes et les moyens mis en œuvre pour les obtenir.
- **Point RH enseignants:**
La campagne de recrutement des enseignants :
 - celle relative au recrutement des enseignants du 2^{degré} est achevée.
Les 4 postes à pourvoir seront dotés à la rentrée prochaine de leur enseignant, les candidats sélectionnés ayant tous accepté et validé leur proposition d'affectation.
Sur le site du Creusot:
 - poste 1255 : Mme Charline JACQUET –FINOT
 - poste 1244 : M.Franck AMPERE*Sur le site de Dijon :*
 - poste 1296 : M.Khafid BADAOUI
 - poste 888 : Mme Laetitia IMBERT (JACQUOT)

Lionel Crognier remercie les collègues qui ont siégé dans les commissions de recrutement.

- La campagne de recrutement d'un MCF, spécialité Management du Sport, pour le laboratoire CREGO est à venir dans les mois qui viennent.

Conséquences RH des suites de la demande de baisse des capacités d'accueil en licence

Lors de la dernière séance du conseil d'UFR, de longs débats et une discussion s'étaient tenus pour que le conseil se prononce sur une baisse des capacités d'accueil en licence, baisse sollicitée par l'équipe de gouvernance de l'uB. Vous aviez approuvé majoritairement un refus de diminuer les capacités d'accueil (18 pour et 3 contre)

En réunion de directeurs de composantes, nous avons appris que le Ministère avait décidé d'attribuer un poste de MCF ou de PRAG aux composantes qui s'étaient prononcées pour une baisse (elles sont au nombre d'au moins 5 composantes concernées). La stratégie de la gouvernance a donc été concluante, des moyens supplémentaires ayant été attribués. Reste pour les composantes comme la nôtre, un sentiment d'iniquité et d'amertume d'avoir participé à « un jeu » sans en connaître les règles.

Marianne Assadi indique que 7 postes ont été créés par le MESRI, mais que c'est la Présidence de l'uB qui a décidé de la distribution des moyens. Elle rappelle qu'elle avait été la seule au sein de ce conseil à avoir défendu l'idée de suivre la stratégie du Président.

Patrick Bouchet déclare que V.Thomas n'avait que 5 postes + 2 à distribuer. Donc nous n'avons aucune garantie d'obtenir un poste si les composantes avaient toutes voté une baisse de capacités d'accueil. Le Président, lui-même, semblait surpris de l'attribution de ces moyens supplémentaires.

Lionel Crognier indique que le jeu n'est pas terminé. Les STAPS travaillent avec le réseau C3D : nous avons demandé la création d'un poste.

RH-RECHERCHE :

- Pour les avancements de grade des enseignants-chercheurs, statu quo sur le rôle du CNU dans l'évaluation des EC et des chercheurs. Le contingent national est fixé par le CNU ; ce dernier restera présent dans l'étape évaluation alors qu'il avait été question de supprimer le rôle du CNU dans l'évaluation. La présidente de la CP-CNU dans une interview AEF se félicitait : « la mobilisation de la communauté a fini par payer ». Le MESRI a parlé de vouloir « maintenir l'équilibre entre l'instance nationale et les établissements ». France Mourey apporte cette précision : le CNU, en revanche, ne donne plus son avis sur la qualification des MCF en PR.
- Repyramidage suite LPPR : il se traduit par une promotion de MCF au statut de PU. L'université de Bourgogne va pouvoir faire bénéficier 13 MCF de cette promotion : 6 en 2022 et 7 en 2023. Dans ce contingent, 1 MCF à l'UFR STAPS pourrait possiblement bénéficier d'une promotion. Les critères pour désigner les bénéficiaires et modalités de changement de corps ne sont pas encore arrêtés. La gouvernance y travaille avec le service des personnels enseignants. Les enseignants seront informés le moment venu.
- **Appels à projets (APP) par la Région BFC**
 - AAP projets pédagogiques et numériques : l'UFR STAPS a déposé un projet d'acquisition de 2 bornes de captation vidéo (une pour le site de Dijon, l'autre pour Le Creusot). Ces équipements permettraient aux étudiants de préparer les épreuves orales ou d'enregistrer des CV filmés par exemple. Lionel Crognier remercie Cédric Blondeau qui a monté le projet dont le montant est de 53 720 €. La Région en financerait la moitié.
 - AAP projets Vie Etudiante : nous avons déposé un projet intitulé « entraide entre pairs » dont l'objectif est d'apporter un soutien aux étudiants en difficultés pour des raisons variées (santé, précarité, accidentés du sport...). Des étudiants volontaires rémunérés deviendraient tuteurs, l'UFR travaillerait avec des experts santé, des associations spécialisées dans les domaines ciblés. Coût du projet : 10 121 €
Plusieurs étudiants présents, demandent s'il serait possible de proposer un projet sur la réussite étudiante avec l'aide des associations étudiantes. Celui-ci porterait sur la réalisation de sessions de révisions et de tout un dispositif en parallèle dans le but d'accompagner les étudiants dans leur scolarité. L'appel à projet permettrait une pérennité et de meilleurs moyens pour le dispositif, qui a commencé à se mettre en place cette année.
 - Appel à projet RITM BFC : l'objectif est d'encourager et soutenir les initiatives pédagogiques innovantes, nourrir la recherche et favoriser la réussite étudiante. Deux types de projets sont financés :
 1. Les nouvelles pratiques et innovations pédagogiques- enveloppe de 300 000 €
 2. Les projets « réussite étudiante » - enveloppe globale de 100 000 €Nous avons jusqu'au 31 mars pour déposer les projets.
- **Evénements divers :**
 - *Semaine Olympique et paralympique (SOP)* : elle s'est tenue du 24 au 29 janvier 2022. Sont à remercier les collègues enseignants investis dans cet événement mais aussi Elise Baverel sans laquelle l'organisation logistique et la communication n'auraient pas pu se faire. Les efforts ont été récompensés, la SOP ayant contribué à l'obtention par l'uB du label « Génération 2024 ». Il est souhaité qu'en 2023, l'UFR monte « en puissance » dans l'organisation de cet événement. Nos partenaires devront être impliqués: SUAPS, CRSU, le DUC et les laboratoires de recherche... Charles Rozoy sera invité également à participer. Il faut envisager 2 à 3 jours consacrés aux J.O.

- *Journée portes ouvertes (JPO)* : elle s'est tenue comme tous les ans à l'uB le 1^{er} mercredi du mois de février, soit cette année, le 2 février. La fréquentation à Staps a été sensiblement inférieure à celle des années antérieures (hors année 2021 où la JPO n'a pas été organisée en présentiel). On a constaté une part importante d'élèves de 3^{ème}. On sent les parents et les jeunes très soucieux de ne pas faire les mauvais choix de spécialités et d'options au lycée : la sélection PARCOURSUP est source d'incertitudes et d'anxiété.
- *Elections des représentants des usagers dans les conseils centraux* : ce jour et demain, les étudiants sont invités à voter leurs représentants au sein des Conseil d'administration, CFVU et Commission de la Recherche, le mandat de 2 ans des précédents élus arrivant à terme. Le vote est électronique et les enseignants ont invités à faire un petit rappel aux étudiants sur ces scrutins. Quatre listes de candidats ont été déposées pour le C.A. mais seules trois ont été jugées recevables par le CEC (comité électoral consultatif). En effet, la liste déposée par l'UNEF n'a pas été validée (comme celles déposées pour les scrutins de la CFVU et de la CR) car non conforme aux exigences définies par l'arrêté d'organisation des élections pris par le Président de l'université.

POINT 3 : SOUTIEN FINANCIER AU DIPLÔME UNIVERSITAIRE « PASSERELLE »

Lionel Crognier lit au conseil le message du directeur de l'UFR Lettres et Philosophie sollicitant de ses collègues de composantes une aide budgétaire ponctuelle pour soutenir un DU qui permet à 62 étudiants en exil de se mettre à niveau en langue française et d'intégrer ensuite des formations universitaires.

M.Garric explique ainsi dans son courrier que cette année, en raison de l'interruption de quelques interventions bénévoles et de la perte de subventions publiques, 554.5 h au second semestre ne peuvent pas être financées. Le D.U. ayant vocation à dépasser les missions de l'UFR Lettres et intéressant toute la communauté, son directeur sollicite une contribution des budgets des autres composantes pour passer le cap de cette année. En effet, la mobilisation du fonds social européen et des moyens FSE à compter de l'année universitaire prochaine ouvre une perspective de couverture financière durable.

France Mourey s'interroge sur la pérennité d'une formation reposant sur le bénévolat des intervenants même s'il ne concerne pas tous les enseignants.

L.Crognier explique alors que c'est justement le modèle financier actuel que M.Garric cherche à remplacer à compter de l'année prochaine en s'appuyant sur des financements durables. Il explique pour sa part, soutenir la formation, et propose à l'approbation du conseil le virement de 2 000 € de crédits. A titre d'information, c'est le montant que l'IUT a décidé d'allouer au DU.

Laurent Jaillet qui connaît bien le DU « passerelle » car dédié à des exilés entrant dans un dispositif de formation professionnelle, explique que d'autres universités font aussi l'expérience de ce type de formation. Il s'agit d'accueillir en France des exilés politiques qui ont le plus souvent un niveau élevé de diplômes ou avec des métiers qualifiés et qui ont besoin d'acquérir rapidement un bon niveau de français pour s'orienter ensuite vers des formations de l'enseignement supérieur. Donc après une formation FLE, on voit à Dijon, beaucoup de sortants du DU préparer un DUT ou un M2.

 **Une contribution du budget 2022 de l'UFR STAPS à hauteur de 2 000 € est soumise à l'approbation des membres du Conseil**

Elle est adoptée par 29 « pour », 1 abstention, 0 « contre ».

POINT 4 : CONVENTIONS-ADHESION-TARIFS-SORTIES D'INVENTAIRE

a) 2 conventions étaient inscrites à l'ordre du jour.

- L'examen de celle relative à la mise à disposition du Crous des locaux STAPS pour gérer la cafétéria Sport est reportée à une séance ultérieure. Une relecture de la convention par M.Helleu soulève des questions, voire nécessite des modifications sur la durée de la convention et sur le remboursement de fluides à l'uB.
- Convention de partenariat UFR STAPS et la CoMET (COordination Multipartenariale pour l'Education Thérapeutique) de Bourgogne Franche Comté : elle prévoit les modalités et conditions d'intervention de la CoMET en vue d'assurer une prestation d'enseignement spécifique (UE65 de la licence APAS « Education thérapeutique du patient »)

➡ **La convention « CoMET » pour l'année 2021-22 est adoptée à l'unanimité.**

🕒 19h20 : Florence Wakrim rejoint le Conseil

🕒 19h25 : Georges Mezui quitte le Conseil

b) Tarifs et subvention

- Les tarifs de location de salles et de matériels les équipant, votés les années antérieures, sont proposés sans changement pour application à compter du 1^{er} janvier 2022 sans limitation de durée.
- Par convention approuvée par le C.A. de l'uB, la fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau s'est engagée à payer à l'université le montant de 8 000€ pour que cette dernière verse une bourse mobilité à Cécilia Neige, post-doctorante. Un accord du conseil est sollicité pour le versement de la bourse à la personne visée.

Les tarifs et le versement de la bourse sont soumis à l'approbation du conseil.

➡ **Ils sont approuvés à l'unanimité.**

c) Adhésions

- **Une adhésion à l'association pour la diffusion de la recherche internationale en psychologie sociale (ADRIPS)** est sollicitée par Mme Edith Wuillemin, (directrice du labo PSY-DREPI). Elle est de 325 € pour l'année 2022.
- **Une adhésion à l'European Low Gravity Research Association (ELGRA)** est sollicitée par l'enseignant chercheur, Olivier White (labo CAPS/INSERM). Elle est de 100 € pour les 2 années 2021 et 2022.

Ces adhésions sont soumises à l'approbation du conseil.

➡ **Les adhésions sont approuvées à l'unanimité.**

d) Sortie d'inventaire

2 spas de 5 places acquis en 2009 sont à mettre au rebut. Achetés pour 20 978 €, affectés au Centre d'Expertise et de Performance, ils sont trop dégradés pour être réparés. Ils ont vocation à être remplacés par 2 bains- eau froide déjà commandés.

Pour la sortie d'inventaire des 2 SPAs, l'approbation du conseil est sollicitée.

➡ **La sortie d'inventaire est approuvée à l'unanimité.**

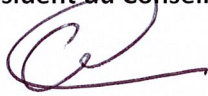
POINT 5 : QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été adressée au directeur de l'UFR STAPS.

Lionel Crognier remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 19h30.

Fait à Dijon, le 6 mai 2022

Le Président du Conseil



Lionel CROGNIER

La secrétaire de séance



Catherine LHUILLIER

